

7-01-22-78

  
MAIRIE de VAUVERT

7 JAN. 2022

COURRIER ARRIVE

Mairie de VAUVERT

Place de la libération et 8 mai 45

30600 VAUVERT

**La Roquette sur Siagne, le 04/01/2022**

**Objet : Mise en service du réseau 5G sur les antennes-relais et fréquences existantes dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR**

RAR n°2C 162 878 9175 0

Monsieur le Maire,

Les réseaux de téléphonie mobile sont devenus des infrastructures essentielles pour nos concitoyens et le développement économique, social et culturel de nos territoires. La crise de la COVID-19 a placé la disponibilité et la qualité des moyens de télécommunications au premier rang des besoins des communes. Il est donc de notre responsabilité collective de permettre la continuité des activités économiques et sociales et de préserver les emplois d'aujourd'hui et de demain.

Pour maintenir nos réseaux à ce niveau d'exigence et améliorer la qualité de service tout en anticipant les besoins futurs de votre commune et de ses administrés, Bouygues Telecom et SFR souhaitent faire évoluer la partie commune de leurs réseaux mobiles.

Nous vous informons donc par la présente que nous prévoyons de convertir la bande de fréquence 2100 GHz, déjà présente sur les sites mobiles de votre commune, en 5G.

Concrètement, l'utilisation de la bande 2100 MHz pour proposer cette nouvelle technologie se traduira, dans les semaines et mois à venir, par une adaptation logicielle des antennes-relais existantes sur votre commune. Cette mise à jour n'implique aucune modification du système antenneaire, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences. Ainsi, aucune modification paysagère ne sera réalisée.

Cette introduction de la technologie 5G a fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le strict respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

Conformément aux engagements de transparence pris par les opérateurs, par la présente, nous vous faisons part de la programmation de cette prochaine évolution et nous vous envoyons des dossiers d'information au maire (DIM) pour chaque station concernée.

Alors que tous les acteurs économiques ont été durement touchés par la crise sanitaire, cette avancée technologique ouvre sur votre territoire de nouvelles opportunités pour les entreprises, amenant des innovations porteuses de croissance d'activités et de créations de

services. Dans votre commune, vos administrés, vos visiteurs et l'ensemble de votre tissu professionnel (entreprises, artisans, etc.) auront ainsi accès à une technologie plus efficiente, au service des relations humaines et d'une ville responsable.

Notre objectif est d'offrir une qualité de service optimale à nos clients, en parallèle du déploiement des nouvelles fréquences 3500 MHz, la transition progressive de notre réseau vers la 5G. Celle-ci deviendra un outil structurant pour réaliser vos projets de ville innovante à travers, notamment, la mise en place de transports plus intelligents ou encore la gestion de bâtiments et d'infrastructures moins consommateurs d'énergie.

Nos équipes de la Direction Régionale demeurent à votre disposition pour plus de précisions si vous le souhaitez.

Dans l'attente de cet échange, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

*Nous déployons et opérons nos réseaux mobiles dans le cadre des Autorisations d'utilisation des fréquences qui nous sont délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Ces Autorisations incluent des obligations de couverture et de qualité de service, strictement contrôlées par l'Autorité.*



Mlle GHISELLI Sandrine

Assistante de Projet